

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

États financiers

31 mars 2025

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

États financiers

Au 31 mars 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 22
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Dons	23
Annexe B - Associations	23
Annexe C - Activités de financement	23
Annexe D - Subventions	23
Annexe E - Apports pour projets	24
Annexe F - Subventions intégration sociale et à l'emploi	24
Annexe G - Frais financiers	24
Renseignements complémentaires (non audités)	
Annexe H - Frais reliés aux projets	25
Annexe I - Activités de financement	26



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes de bienfaisance, MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC tire des produits de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de financement, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et 2024, et de l'actif net au 1er avril 2023 et 2024 et au 31 mars 2025 et 2024. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. Cette réserve était en vigueur au 31 mars 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

LTML Trois-Rivières inc.

3450, boulevard Gene-H.-Kruger, bureau 230
Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3
819 378-4656

ltml.ca

Autre point

Nous aimerions porter à votre attention le fait que la répartition des dépenses dans les annexes H et I, section "Renseignements complémentaires (non audités)", et l'élément n'affectant pas les résultats dans l'état des résultats n'ont pas fait l'objet d'un audit. Ainsi, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces éléments.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'intégralité des produits de dons et d'activités de financement au 31 mars 2025. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LTMh Trois-Rivières inc.¹

Trois-Rivières, le 16 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126373

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Dons (annexe A)	673 629 \$	640 973 \$
Associations (annexe B)	374 762	605 423
Activités de financement (annexe C)	353 873	232 705
Contributions d'organismes	348 559	310 324
Subventions (annexe D)	208 543	201 790
Apports pour projets (annexe E)	145 280	217 363
Production - Recettes en pot	69 290	67 089
Subventions intégration sociale et à l'emploi (annexe F)	38 175	17 359
Ventes de biens et services	31 131	31 950
Centraide Mauricie	30 000	30 000
Club Rotary de Trois-Rivières - Télé-Bingo	29 733	17 763
Fondation Marcelle et Jean Coutu	20 000	20 000
Centraide Centre-du-Québec	12 000	12 000
Fonds d'aide des Bingos de Trois-Rivières	-	15 000
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	134 218	140 213
	2 469 193	2 559 952
Solde à reporter	2 469 193 \$	2 559 952 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Solde reporté	2 469 193 \$	2 559 952 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	1 029 258	945 560
Frais liés aux projets (annexe H)	143 555	193 550
Frais - matériel roulant	141 929	114 133
Électricité et chauffage	72 774	66 902
Activités de financement (annexe I)	69 219	23 974
Honoraires et services professionnels	63 500	43 532
Entretien et réparations - mobilier et équipement	60 678	32 917
Frais de financement	49 509	42 786
Entretien et réparations - bâtiments	40 341	37 445
Assurances	38 504	31 255
Télécommunications	18 740	13 633
Recettes en pot	16 366	23 798
Contrats de service	16 353	36 296
Taxes et permis	15 755	12 316
Achat de denrées	10 095	166 090
Frais de bureau, d'administration et formations	9 511	12 427
Frais de déplacement et représentation - vie associative	8 872	10 593
Dépenses - centre de distribution et de tri	7 208	37 106
Location d'équipement et de matériel roulant	6 988	1 806
Contribution financière - plateforme informatique	-	70 000
Frais financiers (annexe G)	52 992	6 752
Amortissement - immobilisations corporelles	255 530	224 120
Amortissement - actifs incorporels	1 680	2 330
	2 129 357	2 149 321
Excédent des produits sur les charges avant les autres produits (charges)	339 836	410 631
Autres produits (charges)		
Revenus d'intérêts	84 515	37 959
Gain (Perte) sur cession d'immobilisations corporelles	41 610	(10 952)
Variation de la juste valeur des placements cotés en bourse	5 623	6 876
	131 748	33 883
Excédent des produits sur les charges	471 584 \$	444 514 \$

Élément n'affectant pas les résultats et donnée non audité : Les dons récupérés sous forme de produits alimentaires représentent un montant de 35 921 177 \$ en 2025 (34 186 048 \$ en 2024).

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation interne (note 13)	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début	1 250 907 \$	1 600 000 \$	491 768 \$	3 342 675 \$	2 898 161 \$
Excédent des produits sur les charges	(81 382)	(81 295)	634 261	471 584	444 514
Investissement net en immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 765 737	(1 302 488)	(463 249)	-	-
Dette contractée pour l'achat d'immobilisations corporelles	(2 495 000)	-	2 495 000	-	-
Affectation interne (note 13)	-	2 630 000	(2 630 000)	-	-
Solde à la fin	440 262 \$	2 846 217 \$	527 780 \$	3 814 259 \$	3 342 675 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Bilan

Au 31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
À court terme		
Encaisse	2 188 656 \$	1 513 436 \$
Placements temporaires - dépôt à terme	-	300 000
Débiteurs et effets à recevoir (note 4)	1 977 396	916 140
Frais payés d'avance	13 061	7 840
	4 179 113	2 737 416
Avance à un organisme contrôlé, sans intérêts ni modalités de remboursement	-	7 932
Dons à recevoir	-	135 905
Subventions à recevoir	-	205 492
Dépôt de garantie	-	4 800
Placements (note 5)	40 807	24 951
Immobilisations corporelles (note 6)	6 436 824	2 495 614
Actifs incorporels (note 7)	4 685	6 365
	10 661 429 \$	5 618 475 \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	225 159 \$	306 989 \$
Apports reportés (note 10)	620 764	376 342
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	10 965	-
	856 888	683 331
Apports reportés (note 10)	-	341 397
Dette à long terme (note 12)	2 484 035	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	3 506 247	1 251 072
	6 847 170	2 275 800
Actif net		
Investi en immobilisations	440 262	1 250 907
Grevé d'affectation interne (note 13)	2 846 217	1 600 000
Non affecté	527 780	491 768
	3 814 259	3 342 675
	10 661 429 \$	5 618 475 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	471 584 \$	444 514 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Revenus de dons - portion réinvestie sur placements	(10 054)	-
Revenus d'intérêts - portion réinvestie sur placements	(179)	-
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(134 218)	(140 213)
Amortissement - immobilisations corporelles	255 530	224 120
Amortissement - actifs incorporels	1 680	2 330
(Gain) Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(41 610)	10 953
Variation nette de la juste valeur des placements cotés en bourse	(5 623)	(6 876)
	537 110	534 828
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 14)	154 940	(334 017)
	692 050	200 811
Activités d'investissement		
Variation nette de l'avance à un organisme contrôlé	7 932	(7 932)
Acquisition de placements	-	(300 000)
Produit de la cession de placement	300 000	-
Variation nette du dépôt de garantie	4 800	(4 800)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 200 130)	(389 762)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	45 000	8 799
	(3 842 398)	(693 695)
Activités de financement		
Nouveaux apports reportés afférents aux immobilisations	1 330 568	369 486
Nouvelle dette à long terme	2 495 000	-
	3 825 568	369 486
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	675 220	(123 398)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 513 436	1 636 834
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 188 656 \$	1 513 436 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	2 188 656 \$	1 513 436 \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'inscription d'apports à recevoir (note 4), d'apports reportés (note 10) et les apports reportés afférents aux immobilisations à recevoir au 31 mars 2025 (note 11).

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

1 - Statut et nature des activités

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC a été constitué le 25 mai 1988 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de la personne au cœur de ces actions par l'aide alimentaire et la création d'un réseau social autour d'elle, en partenariat avec des acteurs de différents milieux. Dans une vision globale, inclusive et durable, contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes vivant des conditions socio-économiques difficiles par le soutien au développement de l'autonomie individuelle et collective.

2 - Modification comptable

L'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des coûts liés à un accord d'infonuagique.

Antérieurement, l'organisme était contraint de déterminer si une composante de l'accord répondait à la définition d'actif incorporel. Dorénavant, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification permise par la NOC-20. Ainsi, les coûts liés aux accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20 sont donc traités comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisés en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question.

L'adoption de cette nouveauté a été appliquée de manière rétrospective, conformément aux dispositions transitoires de la NOC-20.

3 - Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, le montant des subventions à recevoir, dons à recevoir, apports reportés et apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la durée de vie utile des actifs incorporels amortissables et la juste valeur diminuée des frais de vente des immobilisations destinées à la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

3 - Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers***Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- Les placements en actions cotées sur un marché actif, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	20 %
Enseigne	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Site web	20 %
Logiciels	30 %

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

3 - Principales méthodes comptables (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Comptabilisation des produits*Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constitués des éléments suivants aux résultats : dons, associations, activités de financement, subventions, apports pour projets, subvention intégration sociale et à l'emploi, Centraide Mauricie, Club Rotary de Trois-Rivières - Télé-Bingo, Fondation Marcelle et Jean Coutu, Centraide Centre-du-Québec, Fonds d'aide des Bingos de Trois-Rivières.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contributions d'organismes

Les revenus des contributions des organismes sont comptabilisés mensuellement sur la période couverte par le service lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client et que le client assume les risques de perte, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Vente de biens et services et Recette en pot

Les produits d'exploitation sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client et que le client assume les risques de perte, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Ces apports sont constatés au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Produits nets de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés lorsque la mesure et le recouvrement des produits en cause sont raisonnablement sûrs. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de biens et services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

3 - Principales méthodes comptables (suite)**Apports reçus sous forme de biens et services (suite)**

Les dons reçus sous forme de produits alimentaires ne sont pas comptabilisés compte tenu de la difficulté à évaluer la juste valeur de ces dons. La juste valeur estimative non audité de ces dons est fournie à titre d'information seulement à l'état des résultats.

Accords d'infonuagique

Pour comptabiliser les coûts liés aux accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. La totalité de ces coûts est donc traitée comme se rattachant à la fourniture de services et doit donc être comptabilisée en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question.

Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 24 722 \$ en 2025. Ces charges sont présentées sous les rubriques « Entretien et réparation - Mobilier et équipement » (15 855 \$), « Télécommunications » (8 212 \$) et « Frais de bureau et d'administration » (655 \$) à l'état des résultats.

Présentation des organismes contrôlés

Le Groupe Lebon et la Maison le Step, qui sont contrôlés par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec ne sont pas consolidés dans les états financiers de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec.

4 - Débiteurs et effets à recevoir

	2025	2024
Clients	86 014 \$	50 421 \$
Taxes à la consommation	298 719	33 348
Subventions à recevoir	216 264	222 603
Dons à recevoir	1 376 399	609 768
	1 977 396 \$	916 140 \$

Les apports totaux à recevoir sont de 1 592 663 \$ au 31 mars 2025 (1 173 768 \$ en 2024) et les revenus correspondants sont de 11 941 \$ en 2025 (382 162 \$ en 2024). Aucun produit n'est constaté pour la différence puisqu'il s'agit d'apport pour le financement de l'organisme pour l'exercice financier 2025-2026. Un montant de 1 209 085 \$ à recevoir est en lien avec les apports reportés afférents aux immobilisations à la note 11.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

5 - Placements

	2025	2024
À la juste valeur		
Placements sous diverses formes détenus via un fonds sous gestion auprès de Fondation communautaire du St-Maurice, rendement annuel fixé le 31 décembre de chaque année par la fondation (12,84 % au 31 décembre 2024), frais de gestion de 1 %	1 351 \$	1 351 \$
Actions cotées en bourse	39 456	23 600
	40 807 \$	24 951 \$

6 - Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Terrain	289 918 \$	- \$	289 918 \$	77 318 \$
Bâtiment	6 037 038	534 729	5 502 309	1 765 538
Mobilier et équipement	692 875	397 778	295 097	366 079
Enseigne	9 461	6 977	2 484	3 104
Matériel informatique	28 532	22 252	6 280	8 286
Matériel roulant	873 985	533 249	340 736	275 289
	7 931 809 \$	1 494 985 \$	6 436 824 \$	2 495 614 \$

7 - Actifs incorporels

	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Site web	1 808 \$	2 258 \$
Logiciels	2 877	4 107
	4 685 \$	6 365 \$

8 - Facilités de crédit

Une marge de crédit autorisée au montant de 150 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2,40 % (taux combiné de 7,35 %) est garantie par les clients d'une valeur nette comptable de 86 014 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement. La totalité de la marge est inutilisée au 31 mars 2025 (idem en 2024).

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

9 - Créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	74 077 \$	95 434 \$
Salaires et vacances	102 852	160 932
Sommes à remettre à l'État	48 230	50 623
	225 159 \$	306 989 \$

10 - Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	Montants octroyés	Revenus constatés	2025
Programme NAD 2022-2023 - CIUSSS	2 249 \$	- \$	(2 249) \$	- \$
Programme NAD 2023-2024 - Fondation Hewitt	4 925	-	(4 925)	-
CIUSSS - PRS NAD volet stratégique	1 888	-	(1 888)	-
PRS 2022-2023 - CIUSSS	5 033	-	(5 033)	-
FRSC - Centraide (Emploi et Développement Canada) 2023-2024	1 229	-	(1 229)	-
FRSC - Centraide (Emploi et Développement Canada) 2024-2025	16 061	-	(16 061)	-
CIUSS - Soutien aux initiatives en sécurité alimentaire 2024- 2025	-	28 935	-	28 935
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec - PSOC 2024-2025	205 492	2 001	(207 493)	-
Centraide Mauricie 2024-2025	56 000	-	(56 000)	-
Centraide Mauricie 2025-2026	56 000	-	-	56 000
Centraide Centre-du-Québec 2024-2025	22 000	-	(22 000)	-
Centraide Centre-du-Québec 2025-2026	22 000	-	-	22 000
Programme NAD 2024-2025 - Fondation Hewitt	51 169	-	(51 169)	-
Programme NAD 2025-2026 - Fondation Hewitt	57 905	-	-	57 905
Ville de Trois-Rivières - Subvention 2026	-	68 000	-	68 000
Solde à reporter	501 951 \$	98 936 \$	(368 047) \$	232 840 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

10 - Apports reportés (suite)

	2024	Montants octroyés	Revenus constatés	2025
Solde reporté	501 951 \$	98 936 \$	(368 047) \$	232 840 \$
Banques alimentaires Québec - Projet MESS - achat denrée locale 2026	-	113 436	-	113 436
Communautés religieuses - 2023-2024	10 296	-	(2 637)	7 659
Communautés religieuses - 2025-2026	-	50 772	-	50 772
MAPAQ	-	4 000	-	4 000
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec - PSOC 2025-2026	205 492	6 565	-	212 057
	717 739 \$	273 709 \$	(370 684) \$	620 764 \$

11 - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles destinés à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations corporelles afférentes.

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu pour son projet de relocalisation dans une nouvelle bâtisse :

- 2 000 000 \$ de Banques alimentaires Québec, dont 500 000 \$ est constaté dans les dons à recevoir au 31 mars 2025;
- 127 068 \$ de Maison le Step (organisme contrôlé);
- 200 000 \$ de communautés religieuses;
- 109 597 \$ de Banque Alimentaire Canada pour l'achat et l'installation de matériel de réfrigération dans la nouvelle bâtisse;
- 3 500 \$ de dons de particuliers.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

11 - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	1 251 072 \$	922 310 \$
Montants octroyés	2 440 165	468 975
Revenus constatés	(134 218)	(140 213)
Relocalisation en apport reportée	(50 772)	-
	3 506 247 \$	1 251 072 \$

12 - Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt hypothécaire, garanti par une hypothèque de premier rang de 3 500 000 \$ sur un immeuble d'une valeur comptable nette de 4 019 990 \$, duquel sont remboursables les intérêts seulement jusqu'en mars 2026, par la suite remboursable par versements mensuels en capital seulement de 10 965 \$ plus intérêts au taux de 4,93 %, échéant en février 2045. ^(a)	2 500 000 \$	- \$
Frais de financement	5 000	-
	2 495 000	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	10 965	-
	2 484 035 \$	- \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	10 965 \$
2027	131 579
2028	131 579
2029	131 579
2030	131 579
Subséquentement	1 957 719
	2 495 000 \$

- a) Les modalités exactes de cet emprunt seront connues au moment de la convention de modification du prêt. Les montants inscrits en tant que versements pour les prochains exercices ont été estimés à partir des informations disponibles en date du rapport.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

13 - Affectations internes

En 2025, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 2 630 000 \$ et a utilisé un montant de 1 383 783 \$ réparti comme indiqué dans le tableau. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Les périodes d'utilisation sont inscrites au bout de chaque affectation.

	2024	Affectation	Utilisation	2025
Relocalisation - 1 an	1 300 000 \$	2 630 000 \$	(1 300 000) \$	2 630 000 \$
Bâtiments - 1 an	75 000	-	(39 502)	35 498
Matériel roulant - 2 ans	60 000	-	-	60 000
Équipements - 2 ans	30 000	-	(6 073)	23 927
Logiciels - 1 an	25 000	-	(14 991)	10 009
Projets - 1 an	110 000	-	(23 217)	86 783
	1 600 000 \$	2 630 000 \$	(1 383 783) \$	2 846 217 \$

14 - Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs et effets à recevoir	69 257 \$	(230 130) \$
Frais payés d'avance	(5 221)	8 882
Créditeurs et charges à payer	(81 830)	(81 837)
Apports reportés	172 734	(30 932)
	154 940 \$	(334 017) \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

15 - Organisme contrôlé

Le Groupe Lebon (ci-après "Groupe") est contrôlé par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec (ci-après "Moisson") étant donné que la direction de Moisson participe étroitement à l'élaboration des politiques de Groupe et a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Groupe, qui a été créé pour effectuer des activités pour financer Moisson, est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de Groupe sont les suivants :

	2025	2024
Bilan		
Actif	2 163 \$	2 237 \$
Actif net - non affecté	(2 163) \$	(2 237) \$
Résultats		
Produits	- \$	1 830 \$
Charges	74	760
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(74) \$	1 070 \$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	1 755 \$	(4 754) \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

16 - Organisme contrôlé

La Maison le Step (ci-après "Maison") est contrôlée par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec (ci-après "Moisson") étant donné que la direction de Moisson participe étroitement à l'élaboration des politiques de Maison. Elle a donc la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Maison est un organisme déjà en activité dont Moisson reprend en charge la gestion et la gouvernance. Maison a été créée dans le but de soutenir l'intégration sociale et à l'emploi de jeunes adultes en situation de vulnérabilité en offrant un milieu de vie stable et transitoire, avec ou sans hébergement, qui favorise le développement de leur savoir-être et de leur savoir-faire. Maison a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de Maison sont les suivants :

	2025	2024
Bilan		
Actif	24 684 \$	191 946 \$
Passif	-	(7 861)
Actif net - non affecté	(24 684)	(184 085)
Résultats		
Produits	-	42 361
Charges	(159 401)	(35 939)
Excédent des produits sur les charges	(159 401)	6 422
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(158 943)	(26 538)
Activités d'investissement	-	204 500
Activités de financement	(7 932) \$	7 932 \$

17 - Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et effets à recevoir. L'organisme traite avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière résultant de ces manquements. Au 31 mars 2025, deux clients représentent 76 % des comptes clients (un client représentait 37 % au 31 mars 2024).

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative. Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté son exposition au risque de crédit par l'augmentation de ces apports à recevoir.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

17 - Instruments financiers (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer et de sa dette à long terme. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté son exposition au risque de taux d'intérêt en raison de l'augmentation de sa dette à long terme.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

18 - Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

19 - Événement postérieur à la date du bilan

Le 10 mai 2025, la Fondation Richelieu de Trois-Rivières a fait parvenir à l'organisme un courriel d'entente de don pour la mission de l'organisme, d'un montant de 100 000 \$ répartis sur les 4 prochaines années. Ainsi, un flux de trésorerie de 25 000 \$ est prévu au cours du prochain exercice, et ce annuellement pendant 4 ans.

Après la fin d'exercice, une offre d'achat de 550 000 \$ a été acceptée pour la vente de l'immeuble de la rue Poisson. Il est prévu que l'organisme restera locataire, à raison de 2 000 \$ par mois, jusqu'au déménagement prévu en octobre 2025.

Au 21 mars 2024, l'organisme Maison Le Step (ci-après "Maison") a résolu de cesser les activités et de dissoudre suite à la vente de l'immeuble. La vente de l'immeuble a été réalisée en date du 28 mars 2024. En date du rapport des états financiers, la dissolution n'a toujours pas été complétée. Quand la dissolution aura lieu dans le prochain exercice, les informations que l'on voit à la note 17 seront combinées aux informations financières de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec à la date de dissolution.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Annexe A - Dons		
Particuliers	314 221 \$	331 263 \$
Entreprises	168 453	168 087
Villes et municipalités	116 069	80 734
Communautés religieuses, organismes et députés	54 736	52 018
Tournoi de golf annuel - Fondation Normandin	20 000	-
Groupes sociaux	150	8 871
	673 629 \$	640 973 \$
Annexe B - Associations		
Banques Alimentaires Québec (BAQ)	345 877 \$	486 999 \$
Banques Alimentaires Canada (BAC)	28 885	118 424
	374 762 \$	605 423 \$
Annexe C - Activités de financement		
Brunch bénéfice	102 635 \$	100 087 \$
Spectacle bénéfice et encan	83 228	-
Campagne postale de Noël	57 860	29 490
Campagne Tim Hortons	49 694	37 756
Collectes spéciales	33 583	12 701
La Guignolée des Médias	22 693	26 970
Collecte Loblaws	4 180	9 141
Grandes collectes	-	16 560
	353 873 \$	232 705 \$
Annexe D - Subventions		
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	207 493 \$	200 090 \$
Soutien ponctuel	1 050	1 700
	208 543 \$	201 790 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Annexe E - Apports pour projets		
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - Fondation Hewitt	30 174 \$	6 250 \$
Projet PIVOT aide d'urgence - Fondation Hewitt	25 920	38 743
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec - Mesure 13.1	24 171	15 000
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - Centraide Mauricie	18 000	18 000
Fonds de relance des services communautaires (FRSC) - Centraide (Emploi et Développement Canada)	17 290	63 017
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - Centraide Centre-du-Québec	10 000	10 000
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - Ville de Trois-Rivières - Fonds de développement social	10 000	-
Projet PIVOT aide d'urgence - Centraide Mauricie	8 000	8 000
Projet numérisation - BAQ et DATAide	1 725	18 094
Projet PIVOT aide d'urgence - Alliance	-	30 080
Programme de récupération en supermarchés (PRS) - CIUSSS	-	10 179
	145 280 \$	217 363 \$

Annexe F - Subventions intégration sociale et à l'emploi

Ministère de l'Emploi et Solidarité sociale du Québec	13 847 \$	- \$
Emploi-été Canada	12 928	10 309
Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) Action - Emploi-Québec	11 400	7 050
	38 175 \$	17 359 \$

Annexe G - Frais financiers

Intérêts et frais bancaires	7 792 \$	6 752 \$
Intérêts sur dette à long terme	45 200	-
	52 992 \$	6 752 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC
 Renseignements complémentaires (non audités)
 Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Annexe H - Frais reliés aux projets		
Projet ORCOM - organisation communautaire du Fonds de relance		
Salaires et charges sociales	15 158 \$	58 752 \$
Frais de déplacement et représentation	1 201	852
Frais de gestion	819	3 005
Télécommunications	112	2 600
	17 290	65 209
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD)		
Salaires et charges sociales	73 586	40 852
Outils de formation	7 382	1 943
Frais de gestion	7 300	5 000
Frais de déplacement et représentation	3 610	975
Télécommunications	467	480
	92 345	49 250
Programme de récupération en supermarchés (PRS) et Programme PRS NAD volet stratégique		
Outils de formation	-	10 056
Projet PIVOT aide d'urgence		
Salaires et charges sociales	32 899	39 346
Télécommunications	977	480
Frais de déplacement et représentation	44	798
Outils de formation	-	23 411
Frais de gestion	-	5 000
	33 920	69 035
	143 555 \$	193 550 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC
Renseignements complémentaires (non audités)
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Annexe I - Activités de financement		
Campagne postale annuelle		
Frais de poste	1 649 \$	1 126 \$
Brunch bénéfice		
Préparation du buffet	16 121	13 035
Frais de déplacement et représentation	206	93
Fournitures	92	118
	16 419	13 246
La Guignolée des Médias		
Remis en cartes cadeaux pour les organismes	253	257
Frais de déplacement et représentation	34	141
	287	398
Spectacle-bénéfice et encan		
Salle, billetterie et artistes	38 030	-
Publicité et promotion	7 613	-
Frais de déplacement et de représentation	362	-
Frais d'impression	289	-
	46 294	-
Campagne postale de Noël		
Frais d'envoi	3 280	6 738
Publicité	1 290	-
Frais d'impression	-	2 466
	4 570	9 204
	69 219 \$	23 974 \$